

## Les finances des collectivités locales en 2016 et 2017

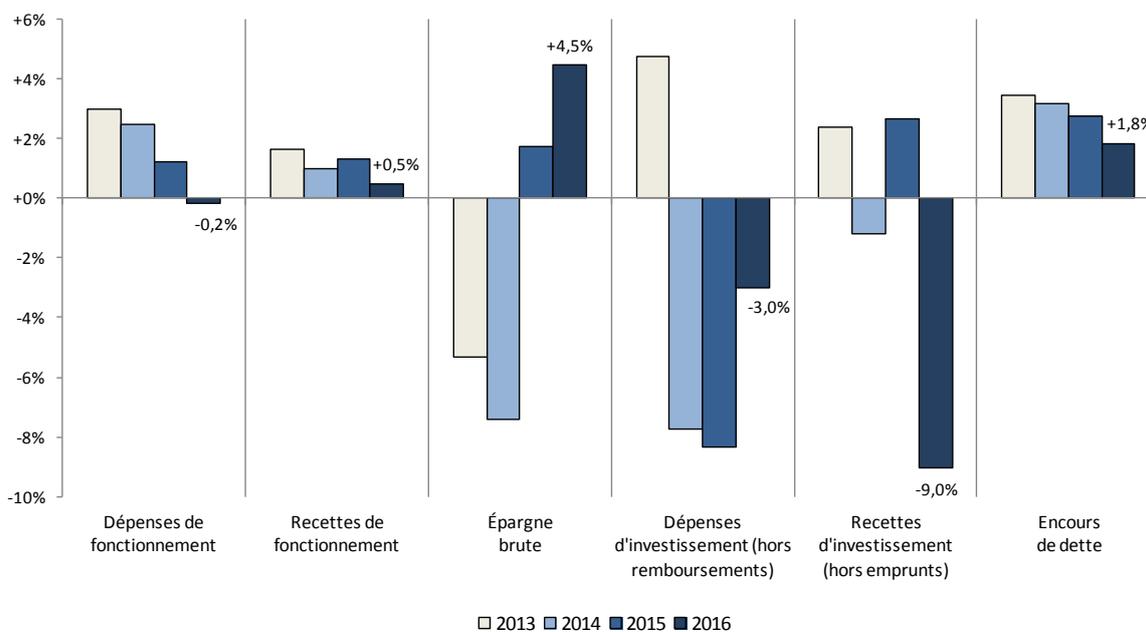
La situation financière de l'ensemble des collectivités locales connaît une certaine amélioration en 2016. Après plusieurs années de ralentissement, les dépenses de fonctionnement baissent en 2016 (-0,2 %). C'est surtout le fait des communes, et en particulier des plus grandes d'entre elles. Les régions ont aussi réduit leurs dépenses de fonctionnement, mais pour elles cela constitue plutôt une rupture par rapport aux années précédentes. Malgré la baisse des dotations, les recettes de fonctionnement continuent de progresser, bien que modérément (+0,5 %). C'est le cas en particulier pour les départements grâce à la bonne tenue de leurs recettes fiscales. En revanche, les recettes des communes et des régions baissent. L'épargne brute de l'ensemble des collectivités locales se renforce légèrement en 2016 (+4,5 %), là encore surtout du fait des départements.

Les investissements diminuent en 2016 pour la troisième année consécutive, mais de façon moins marquée qu'en 2014 et en 2015 (-3,0 %, après -7,7 % et -8,4 %). Cette baisse concerne tous les niveaux de collectivités. Pour les communes, elle est le fait des plus grandes d'entre elles.

L'encours de la dette augmente encore en 2016 (+1,8 %) mais cette croissance est plus faible que les années précédentes. Pour les départements, il est même en très légère diminution. La capacité de désendettement des collectivités locales (encours de dette rapportée à l'épargne brute) s'améliore pour les départements, du fait de l'augmentation de leur épargne brute, mais continue de se dégrader pour les régions et pour les groupements de communes.

Les transferts de compétences des départements vers les régions en 2017 rendent peu lisibles les évolutions entre 2016 et 2017 pour ces collectivités. Prises globalement, les ressources des collectivités locales devraient progresser davantage qu'en 2016, mais, selon les budgets primitifs, les dépenses de fonctionnement, et notamment les frais de personnel, devraient aussi progresser un peu plus qu'en 2016. Les dépenses d'investissement devraient quant à elles renouer avec la croissance, en particulier dans le bloc communal.

Graphique 1 - Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des collectivités locales



Lecture : en 2016, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont baissé de 0,2 %.

Source : DGFIP - Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette. Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités.

## Baisse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales diminuent de 0,2 % en 2016, dans la continuité des ralentissements observés durant les années précédentes (*graphique 2*). Hormis les frais de personnel (qui augmentent légèrement), cette diminution concerne toutes les composantes des dépenses de fonctionnement : achats et charges externes, charges financières, dépenses d'intervention (*tableau en annexe*).

Les groupements à fiscalité propre sont le seul niveau de collectivités pour lequel les dépenses de fonctionnement n'ont pas diminué en 2016 ; les départements affichent en moyenne une stabilité (+0,1 %) et les autres catégories une baisse (*graphique 2*).

La baisse des dépenses de fonctionnement en 2016 s'explique notamment par la nouvelle baisse des achats et charges externes, à un rythme plus soutenu que ceux enregistrés en 2015 et en 2014 (-1,6 % après -1,4 % et -0,4 %). Elle provient aussi de la baisse des dépenses d'intervention dans les communes et les régions (en grande partie des subventions) et de leur faible progression dans les départements, pour lesquels les dépenses sociales sont moins flexibles.

En 2016, malgré la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet et l'effet des premières mesures « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), les frais de personnel n'augmentent que de +0,9 %. La croissance des rémunérations est plus marquée pour les titulaires (+0,8 %) que pour les contractuels (-0,3 %). Celle des agents sur emplois aidés ne progresse en 2016 que de +1,3 %, après les très fortes hausses de 2014 (+47,1 %) et 2015 (+16,5 %) liées à de nombreux recrutements.

Au sein des communes, la situation diffère selon leur taille : les plus petites communes voient leur frais de personnel augmenter alors que les plus grandes diminuent ces dépenses (*graphique 3*).

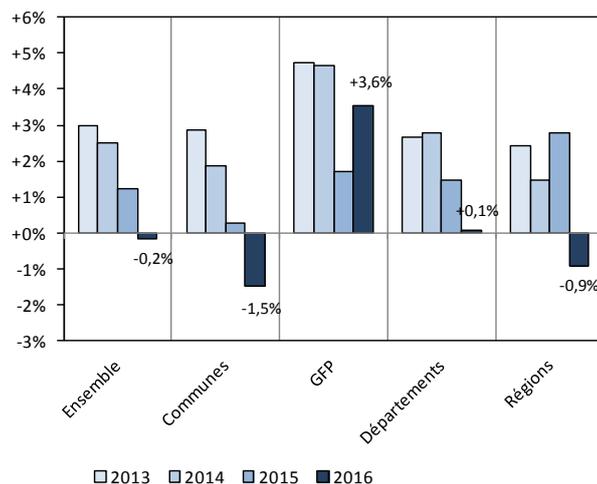
## Augmentation des recettes de fonctionnement

À l'inverse des dépenses, les recettes de fonctionnement progressent en 2016 (+0,5 %), marquant cependant un ralentissement par rapport à 2015 (*graphique 1*). La faiblesse de cette progression provient tout d'abord de la baisse des concours financiers de l'État (-8,1 %). Dans ce contexte, les dotations de péréquation départementales progressent tout de même de 20 M€ ; dans le bloc communal, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) augmentent respectivement de 180 M€ et de 117 M€.

La faible progression des recettes de fonctionnement en 2016 s'explique aussi par le ralentissement des recettes fiscales (+3,0 %, après +5,0 % en 2015). Ce ralentissement concerne à la fois les impôts locaux et les autres impôts et taxes. Parmi les impôts locaux, les impôts économiques ont décéléré par rapport à 2015, suite à la faible croissance de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Le produit des taxes « ménages » a également ralenti. En particulier, les produits de la taxe d'habitation sont presque stables (+0,2 %), après la hausse exceptionnelle de 2015 ; en effet, une exonération pour les personnes de condition modeste avait été supprimée en 2015, et a été réintroduite en 2016. Au total, la hausse du produit des taxes « ménages » en 2016 est liée principalement à un effet taux (*tableau 1*). C'est en particulier le cas pour les départements, dont 36 ont augmenté leur taux départemental du foncier bâti.

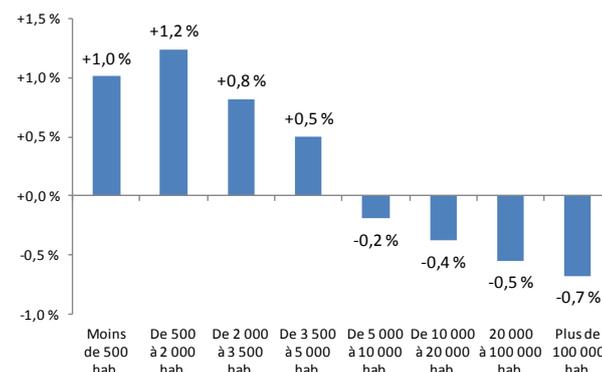
**Graphique 2 - Taux de croissance annuels des dépenses de fonctionnement selon les collectivités**



Lecture : en 2016, les dépenses de fonctionnement des communes ont baissé de 1,5 %.

Source : DGFIP - Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

**Graphique 3 - Évolution des frais de personnel des communes en 2016 selon la taille des communes**



Lecture : en 2016, les frais de personnel des communes de moins de 500 habitants ont augmenté de 1,0 %. Évolution calculée à périmètre constant (c'est-à-dire hors communes nouvelles).

Source : DGFIP - Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

**Tableau 1 - Évolution des taxes « ménages » et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) entre 2015 et 2016**

Effets base - effets taux

En %	Evolution du produit	Effet base	Effet taux
<b>Secteur communal (hors MGP)</b>			
Taxe d'habitation	+0,2 %	-0,6 %	+0,8 %
Taxe sur le foncier bâti	+3,5 %	+1,7 %	+1,8 %
Taxe sur le foncier non bâti	+0,7 %	+0,1 %	+0,6 %
Ensemble Taxes "ménages"	+1,7 %	+0,4 %	+1,2 %
CFE	+2,9 %	+2,2 %	+0,7 %
<b>Départements</b>			
Taxe sur le foncier bâti	+7,0 %	+1,8 %	+5,1 %

Remarque : Suite à la mise en place de la métropole du grand Paris (MGP) au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les communes de cette métropole sont les seules à percevoir les taxes ménages sur ce territoire. Cela se traduit par une baisse des bases des EPCI à fiscalité propre, et une hausse des taux des communes. Pour neutraliser cet effet, on présente ici les effets taux et effets base sur un champ hors MGP.

Source : DGFIP, REI ; calculs DGCL.

Les autres impôts et taxes sont restés assez dynamiques (+3,7 %), en raison principalement de la croissance des DMTO (droits de mutation à titre onéreux), qui bénéficient d'un marché immobilier porteur mais aussi de la hausse de leur taux au 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans deux départements (Paris et Mayenne), de 3,80 % à 4,50 %. Les recettes de TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) marquent en revanche un ralentissement sensible, après une année 2015 marquée par le transfert d'une fraction supplémentaire de TICPE aux régions pour compenser la diminution de la part de taxes d'apprentissage qui leur sont affectées et par de nouveaux transferts de compétences.

### L'épargne brute se redresse légèrement

Alors que l'épargne brute des collectivités locales était en baisse entre 2011 et 2014, elle a augmenté de +1,7 % en 2015, puis croît plus nettement en 2016 (+4,5 %) pour s'établir à 28,5 M€ (tableau en annexe).

Cette progression s'explique presque entièrement par l'épargne brute des départements (+20,6 %, après plusieurs années consécutives de baisse), qui reste cependant à un niveau structurellement faible, en raison du poids prépondérant de la section de fonctionnement dans leur budget. Le taux d'épargne brute des départements n'est de fait que de 11,8 % en 2016 (graphique 4). L'amélioration de 2016 ne compense que partiellement la dégradation observée les années précédentes : entre 2012 et 2016, le nombre de départements ayant un taux d'épargne supérieur à 12,5 %, donc très supérieur à la moyenne, a baissé : il est passé de 56 à 35 départements. Parallèlement, le nombre de départements ayant un taux d'épargne en dessous de 7,5 %, donc très inférieur à la moyenne, a augmenté, passant de 9 départements en 2012 à 14 départements en 2016 (carte).

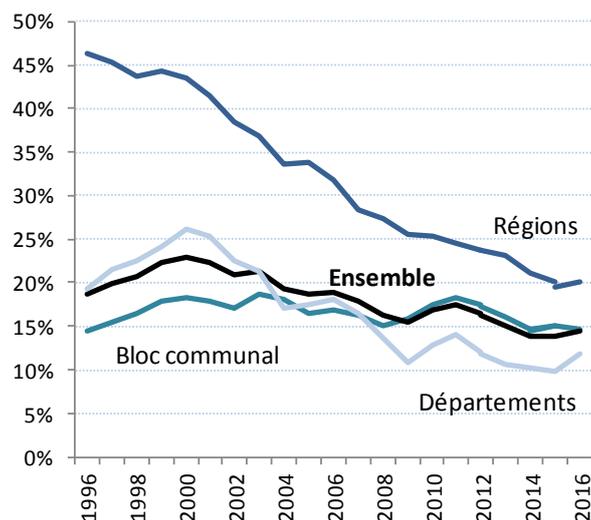
Les régions enregistrent aussi une hausse de leur épargne brute, plus légère (+2,4 %). Toutefois, ces hausses font suite en général à plusieurs années de baisse (graphique 4). L'épargne brute est en revanche en baisse pour les communes et surtout pour leurs groupements (respectivement de -0,1 % et -5,3 %). Pour les communes, c'est avant tout le fait de celles de moins de 3 500 habitants : en 2016 les recettes des petites communes décroissent plus que leurs dépenses.

### Diminution des dépenses d'investissement pour la troisième année consécutive

Malgré la progression globale de l'épargne brute et plusieurs mesures de soutien à l'investissement (dotation de soutien à l'investissement local - DSIL ; élargissement des dépenses éligibles au fonds de compensation de la TVA - FCTVA), les dépenses d'investissement diminuent pour la troisième année consécutive, quoique de façon moins marquée que les deux années précédentes : -3,0 %, après -8,4 % en 2015 et -7,7 % en 2014 (graphique 5). La baisse des subventions versées est la plus forte (-5,9 %), tandis que celle des dépenses d'équipement est plus modérée (-0,9 %).

La diminution concerne tous les niveaux de collectivités, mais à des degrés différents (graphique 5). En rupture avec les exercices précédents, les dépenses d'investissement des régions ont connu une importante contraction en 2016 (-6,1 %) ; la baisse concerne à la fois les régions fusionnées et les autres. Les départements ont, pour la septième année consécutive, continué de diminuer leurs investissements (-5,7 %) ; le rythme de cette baisse en 2016 est toutefois plus modéré que celui de 2015.

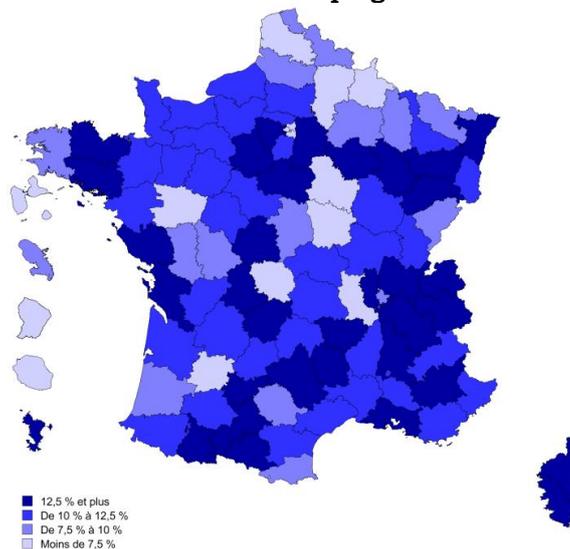
**Graphique 4 - Taux d'épargne brute depuis 1996 selon le type de collectivité**



Champ : France métropolitaine et Dom.

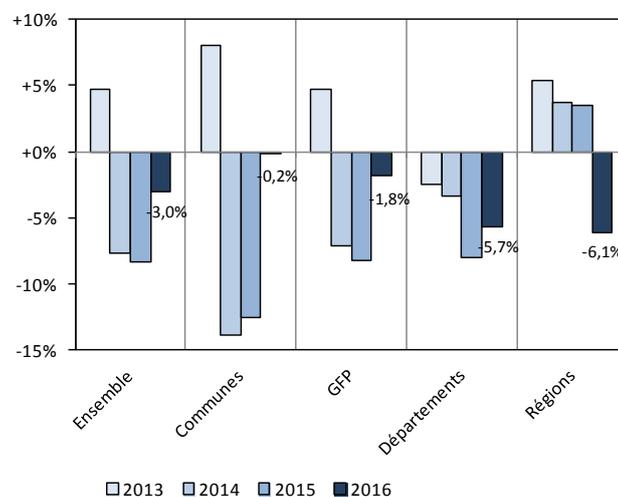
Source : DGFIP, comptes de gestion (opérations budgétaires de 1996 à 2012, opérations réelles de 2012 à 2016) ; calculs DGCL

**Carte - Taux d'épargne brute**



Source : DGFIP - Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

**Graphique 5 - Taux de croissance annuels des dépenses d'investissement selon les collectivités**



Source : DGFIP - Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

Dans le bloc communal, contrairement à ce que pouvait laisser attendre l'habituel « cycle électoral », les investissements ont baissé pour la troisième année consécutive ; ce dernier recul (-0,6 %) est cependant faible comparé à ceux des deux années précédentes (*graphique 6*).

La diminution des investissements ne concerne que les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 50 000 habitants ; elle est la plus forte pour les communes de plus de 100 000 habitants (-4,4 %). À l'inverse, les communes de 2 000 à 5 000 habitants affichent en 2016 une nette reprise des investissements réalisés (*graphique 7*).

### Baisse des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement baissent en 2016 (-9,0 %). Cette baisse reflète en partie le contrecoup de la mise en œuvre en 2015 du dispositif de préfinancement à taux zéro du FCTVA par la Caisse des dépôts et consignations, les sommes avancées en 2015 ayant vocation à être remboursées en 2016 et 2017.

Mais la baisse de l'ensemble des recettes d'investissement observée en 2016 provient aussi de la diminution des montants versés au titre du FCTVA (hors préfinancement à taux zéro), et de la diminution des autres dotations et subventions d'équipement.

### Capacité de financement de 1,7 Md€...

En 2016, comme en 2015, les ressources propres des collectivités (épargne brute et recettes d'investissement hors emprunts) sont supérieures à leurs dépenses d'investissement : le taux de couverture des investissements est de 103,8 % en 2016. Autrement dit, les collectivités locales dégagent une capacité de financement. Elle est en 2016 de 1,7 Md€.

La situation est cependant variable selon le niveau de collectivités (*tableau en annexe*). En particulier, les régions ont un besoin de financement (-1,4 Md€), de même que les groupements à fiscalité propre (-0,1 Md€) mais aussi les communes de plus de 100 000 habitants.

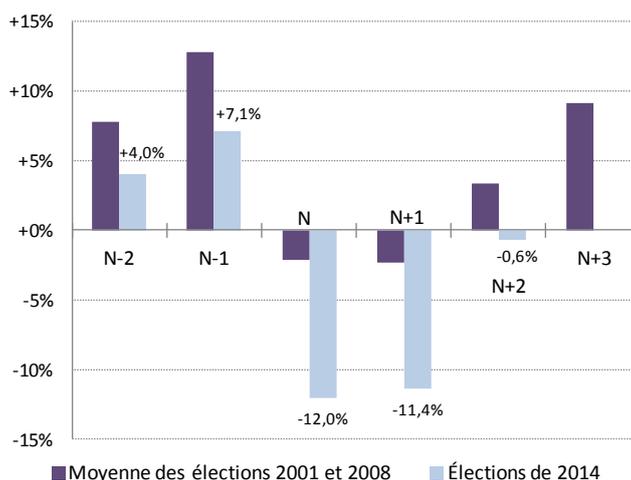
### ...mais endettement en hausse

Cette situation aboutit à la fois à une hausse du fonds de roulement des collectivités locales et à un accroissement limité de leur dette. L'encours de dette atteint ainsi 148,5 Md€ en 2016, en hausse de +1,8 %, après +2,8 % en 2015 (*graphique 1*). C'est pour les régions que la dette progresse le plus rapidement (+6,9 % à périmètre identique entre 2015 et 2016), tandis que celle des départements est stable (-0,1 %).

Le taux d'endettement (dette/recettes de fonctionnement) s'accroît ; il augmente surtout pour les régions, où son niveau est particulièrement élevé (109,1 %). Celui des départements se situe à un niveau structurellement bas (51,0 % en 2016) en raison de l'importance des dépenses sociales.

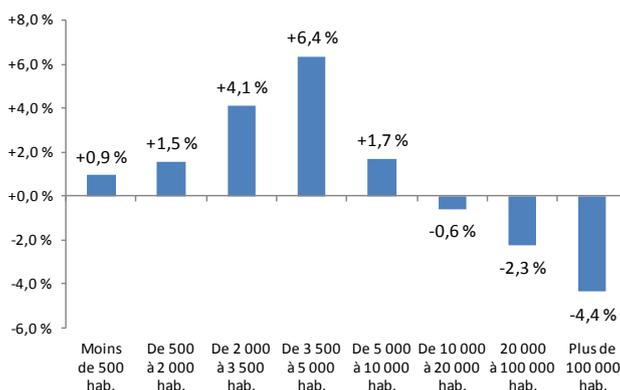
La capacité de désendettement rapporte la dette cette fois-ci à l'épargne brute. Cet indicateur a alors l'avantage d'intégrer les fluctuations des dépenses de fonctionnement, et non pas seulement les recettes. Il répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? On l'exprime en nombre d'années : s'il baisse, la situation s'améliore. C'est le cas en 2016 (*graphique 8*). L'amélioration est essentiellement le fait des départements, dont l'épargne brute augmente fortement. Pour le bloc communal et surtout les régions, la situation continue en revanche de se dégrader.

**Graphique 6 - Évolution des dépenses d'investissement (hors emprunts) du bloc communal, en fonction de la position dans le cycle électoral**



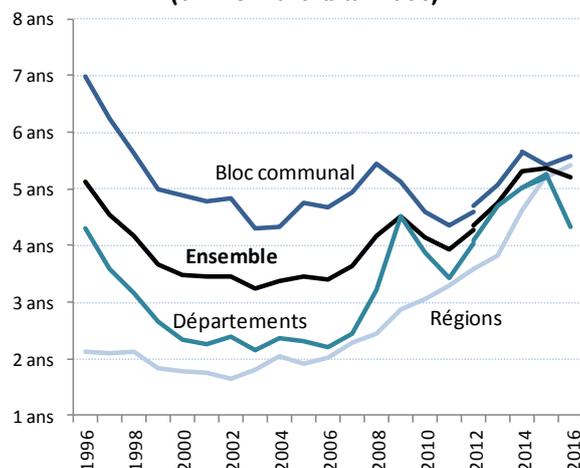
Lecture : la position dans le cycle électoral est indiquée de la façon suivante : N=année de l'élection ; N+1=année suivant l'élection ; N-1=année précédant l'élection etc. Évolution 2014-2015 à champ constant (hors CU de Lyon en 2014 et hors métropole de Lyon en 2015). Champ : y compris la métropole de Lyon en 2015 et 2016. Source : DGFIP, comptes de gestion ; calculs DGCL.

**Graphique 7 - Évolution des dépenses d'investissement des communes en 2016 selon la taille des communes**



Évolution calculée à périmètre constant (c'est-à-dire hors communes nouvelles). Source : DGFIP - Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

**Graphique 8 - Capacité de désendettement (en nombre d'années)**



Champ : France métropolitaine et Dom. Source : DGFIP, comptes de gestion (opérations budgétaires de 1996 à 2012, opérations réelles de 2012 à 2016).

## Endettement : les grandes communes...

D'un niveau de collectivités à un autre, les capacités moyennes de désendettement sont désormais assez homogènes, autour de cinq années nécessaires pour se désendetter (graphique 8).

En revanche les disparités ne sont pas les mêmes. Ainsi, seulement 18 % des régions ont une capacité de désendettement inférieure à trois années, contre 35 % des EPCI à fiscalité propre et 45 % des communes (graphique 9). Les régions semblent donc plus en difficulté que les collectivités du bloc communal au regard de leur endettement si l'on se limite à cet indicateur.

Mais d'un autre côté, 9 % des communes et 12 % des EPCI à fiscalité propre ont une capacité de désendettement qui dépasse douze années, contre seulement 6 % des régions. De plus, parmi les collectivités du bloc communal, certaines ont une épargne brute négative, c'est-à-dire des dépenses de fonctionnement qui ne sont pas couvertes par des recettes suffisantes, signe de déséquilibre financier. Il y a donc dans le bloc communal à la fois plus de collectivités en situation très favorable et plus de collectivités en situation très défavorable que dans les régions ou dans les départements, et donc moins de collectivités dont la situation est « moyenne » (graphique 9).

Les communes les moins endettées sont plus fréquentes parmi les petites communes (graphique 10). Le revenu des habitants de ces communes peu endettées est par ailleurs plus faible que la moyenne, et on y trouve plus de communes rurales ou de montagne.

Inversement, les communes les plus endettées sont plus fréquentes parmi les grandes communes : 37 % des communes de plus de 100 000 habitants ont une capacité de désendettement de plus de neuf années, contre seulement 14 % de l'ensemble des communes.

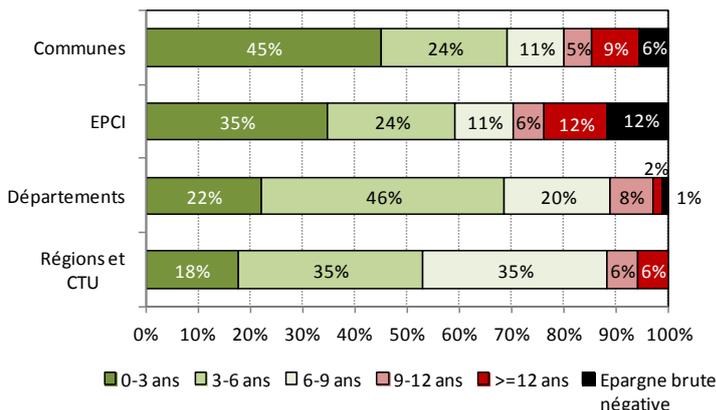
Les 6 % de communes qui ont une épargne brute négative sont particulières : elles sont très petites (660 habitants en moyenne), plus rurales ou de montagne que la moyenne, ont un revenu moyen de leurs habitants très inférieur à la moyenne et ont un effort fiscal très supérieur (73 %, contre 42 % en moyenne). Leur taux d'endettement (dette sur recettes de fonctionnement) est en revanche proche de la moyenne : c'est donc seulement au niveau de leurs dépenses de fonctionnement que le déséquilibre apparaît.

## ... et les petits EPCI

Contrairement aux communes, les EPCI qui ont les capacités de désendettement les plus longues (plus de neuf années) sont plus fréquents parmi les petits EPCI que parmi les plus grands (graphique 11).

Les 12 % d'EPCI qui ont une épargne brute négative sont par ailleurs surtout des petits EPCI ; mais leur taux d'endettement est très proche du taux d'endettement moyen. Comme pour les communes dans la même situation, le problème pour eux est alors non pas de réduire leur dette mais de réduire leurs dépenses de fonctionnement.

**Graphique 9 - Répartition des collectivités selon leur capacité de désendettement (pour chaque type de collectivités)**

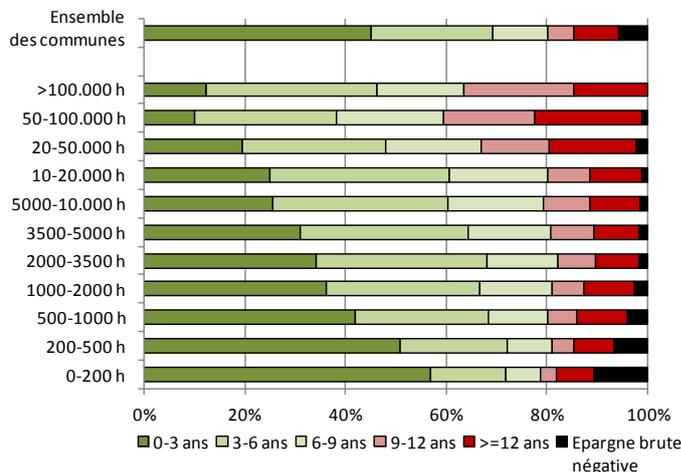


Lecture : 45 % des communes ont en 2016 une capacité de désendettement comprise entre 0 et 3 ans.

Champ : Collectivités dont l'encours de dette est renseigné.

Source : DGFIP - Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

**Graphique 10 - Répartition des communes selon leur capacité de désendettement et selon leur taille**

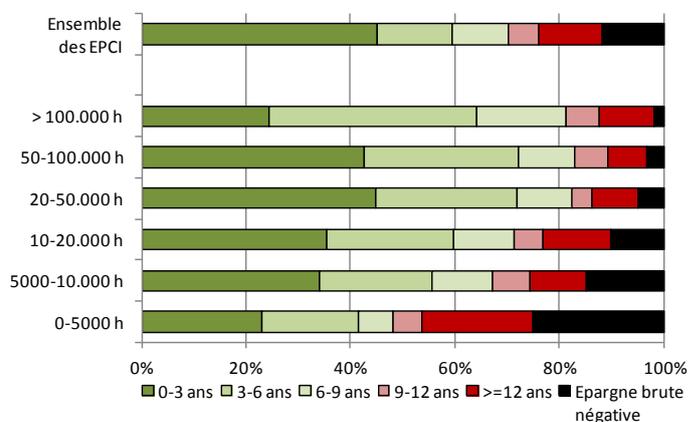


Lecture : 12 % des communes de plus de 100 000 habitants ont en 2016 une capacité de désendettement comprise entre 0 et 3 ans.

Champ : Communes dont l'encours de dette est renseigné.

Source : DGFIP - Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

**Graphique 11 - Répartition des EPCI selon leur capacité de désendettement et selon leur taille**



Lecture : 25 % des EPCI de plus de 100 000 habitants ont en 2016 une capacité de désendettement comprise entre 0 et 3 ans.

Champ : EPCI dont l'encours de dette est renseigné.

Source : DGFIP - Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

## Prévisions 2017

### Un paysage modifié

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la France compte 35 416 communes, suite à la mise en place de 200 communes nouvelles regroupant 670 anciennes communes. On compte également 1 266 groupements à fiscalité propre, contre 2 062 début 2016. Cette forte diminution est la conséquence d'un vaste mouvement de fusions, résultant de la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) prévus par la loi NOTRe. La baisse se concentre sur les communautés de communes (-824 groupements), tandis que les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération sont plus nombreuses qu'en 2016.

Les comptes seront marqués en 2017 par les transferts de compétences des départements vers les régions dans les domaines des transports non urbains et des transports scolaires, ainsi que par une nouvelle répartition des compétences en matière de développement économique. La quote-part de CVAE dévolue aux régions est portée de 25 % à 50 % et la fraction perçue par les départements est réduite à due concurrence (de 48,5 % à 23,5 %).

### Recettes de fonctionnement en hausse

En 2017, les ressources des collectivités locales devraient progresser davantage qu'en 2016.

Tout d'abord, les recettes de CVAE progresseraient (+4,3 %, après +1,4 % en 2016).

Par ailleurs, dans le bloc communal, les produits de la taxe d'habitation (TH) devraient repartir à la hausse, après la quasi-stabilité de 2016, du fait de bases un peu mieux orientées.

Pour les départements, les produits votés de la taxe sur le foncier bâti (FB) progresseraient de +2,2 % ; les trois quarts de cette croissance s'expliqueraient par un effet base. Seulement seize départements ont augmenté leur taux, tandis que deux l'ont baissé.

Les recettes de DMTO devraient encore être dynamiques, profitant d'un marché immobilier porteur. Elles devraient augmenter de +7,8 % en 2017 pour les départements, selon leurs budgets primitifs. Deux nouveaux départements (Côte-d'Or et Martinique) ont relevé leur taux au 1<sup>er</sup> juin 2017 jusqu'à la valeur maximale autorisée, et quatre départements l'ont maintenu à 3,80 % (Indre, Isère, Morbihan et Mayotte).

La légère progression des transferts financiers en 2017 s'explique par la hausse de la fiscalité transférée et des subventions spécifiques versées par les ministères ainsi que par la mise en place de deux fonds : le fonds exceptionnel de soutien en matière de développement économique à destination des régions (200 M€) et le fonds exceptionnel des départements (200 M€ également) destiné à soutenir les départements qui traversent des difficultés, notamment pour financer les dépenses sociales (RSA, APA, PCH). Dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, les concours de la CNSA aux départements progresseront également. Mais ces transferts supplémentaires sont en partie compensés par la baisse

des concours financiers de l'État et par la baisse du FCTVA.

Au sein de ces concours financiers, la dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue de 2,4 Md€ en 2017. Cette diminution provient de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (CRFP), d'un montant de 2,635 Md€, dont l'effet est cependant atténué par différents abondements, notamment en faveur de la péréquation et de l'intercommunalité. Dans ce contexte de diminution de la DGF (-7,1 % en 2017), l'effort particulier en faveur de la péréquation est accru.

### Nouvelle augmentation de l'épargne brute

Selon leurs budgets primitifs, les dépenses de fonctionnement des régions augmenteraient fortement, et celles des départements diminueraient à nouveau en 2017, en lien avec les transferts de compétences des départements vers les régions.

Les dépenses d'intervention des départements devraient augmenter de façon modérée, même si les dépenses liées à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) devraient connaître une progression plus soutenue du fait de la mise en œuvre des nouvelles obligations faites par la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

À l'inverse, les frais de personnel devraient progresser de façon un peu plus dynamique qu'en 2016, en raison des nouvelles revalorisations du point d'indice de la fonction publique (+0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017) et des effets des mesures « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR).

Les régions et les départements anticipent une augmentation de leur épargne brute en 2017 ; celle des communes serait en diminution.

### Retour de la croissance des investissements

Selon les budgets primitifs, les dépenses d'investissement devraient renouer avec la croissance, en particulier dans le bloc communal, peut-être en rattrapage des projets non engagés en 2016.

En 2017, les départements et les régions enregistreraient un taux de couverture des opérations d'investissement en hausse, mais pour des raisons différentes, en lien avec les transferts de compétence de la part des départements vers les régions. Pour les départements, la poursuite de la baisse des investissements explique cette meilleure couverture, dans la mesure où l'épargne brute continuerait de progresser, mais très légèrement. Pour les régions en revanche, la progression des dépenses d'investissements (+5 %) serait tout autant financée par la forte progression des recettes d'investissement que par celle de l'épargne brute (+14 % chacune).

La dette des régions continuerait à croître, mais à un rythme plus faible que les années précédentes (+4,6 %). Leur taux d'endettement se réduirait mais resterait supérieur à 100 %. La dette des départements connaîtrait en revanche une légère diminution (-1,2 %).

**Tableau annexe : Comptes des collectivités locales en 2016**

(montants en milliards d'euros)

	Secteur communal <sup>(a)</sup>		Départements		Régions et CTU		Ensemble	
	2016	2016 / 2015	2016 <sup>(b)</sup>	2016/2015 à champ constant <sup>(c)</sup>	2016 <sup>(d)</sup>	2016/2015 à champ constant <sup>(c)</sup>	2016	2016 / 2015
<b>Dépenses de fonctionnement (1)</b>	<b>91,10</b>	<b>-0,2%</b>	<b>58,29</b>	<b>+0,1%</b>	<b>19,11</b>	<b>-0,9%</b>	<b>168,51</b>	<b>-0,2%</b>
Achats et charges externes	22,68	-1,2%	5,03	-4,6%	2,17	+1,0%	29,88	-1,6%
Frais de personnel	45,21	+1,2%	11,91	-0,1%	3,56	+1,4%	60,68	+0,9%
Charges financières	2,94	-4,2%	0,84	-6,4%	0,61	-3,8%	4,39	-4,5%
Dépenses d'intervention	16,11	-2,1%	39,69	+1,1%	12,53	-1,8%	68,33	-0,2%
Autres dépenses de fonctionnement	4,16	+0,6%	0,82	-6,8%	0,25	+6,1%	5,23	-0,5%
<b>Recettes de fonctionnement (2)</b>	<b>106,99</b>	<b>-0,5%</b>	<b>66,08</b>	<b>+2,1%</b>	<b>23,92</b>	<b>-0,2%</b>	<b>196,99</b>	<b>+0,5%</b>
Impôts et taxes	66,13	+2,0%	46,60	+4,4%	16,09	+2,7%	128,82	+3,0%
- Impôts locaux	54,66	+1,7%	22,47	+4,8%	5,05	+1,0%	82,19	+2,5%
- Autres impôts et taxes	11,47	+3,0%	24,13	+4,0%	11,04	+3,5%	46,63	+3,7%
Concours de l'État	23,05	-8,5%	11,78	-7,9%	6,37	-7,0%	41,21	-8,1%
- DGF	19,37	-8,6%	9,32	-9,7%	4,58	-9,2%	33,27	-9,0%
- Autres dotations	0,23	+2,0%	0,42	-0,3%	0,97	-1,4%	1,61	-0,3%
- Péréquation et compensations fiscales	3,46	-8,4%	2,05	-0,2%	0,82	-0,6%	6,33	-4,9%
Subventions reçues et participations	4,93	-0,4%	4,75	+6,5%	1,11	+2,9%	10,79	+3,0%
Ventes de biens et services	8,38	+3,6%	0,46	+8,4%	0,03	-6,5%	8,87	+3,9%
Autres recettes de fonctionnement	4,49	+2,2%	2,49	+4,9%	0,32	-5,6%	7,30	+2,8%
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>15,88</b>	<b>-1,7%</b>	<b>7,79</b>	<b>+20,6%</b>	<b>4,81</b>	<b>+2,4%</b>	<b>28,48</b>	<b>+4,5%</b>
<b>Dépenses d'investissement (hors remboursements) (4)</b>	<b>27,34</b>	<b>-0,6%</b>	<b>9,12</b>	<b>-5,7%</b>	<b>9,03</b>	<b>-6,1%</b>	<b>45,48</b>	<b>-3,0%</b>
Dépenses d'équipement	22,67	-0,3%	5,52	-3,3%	3,15	+2,4%	31,34	-0,9%
Subventions d'équipement versées	2,87	+3,2%	3,39	-8,7%	5,47	-8,3%	11,73	-5,9%
Autres dépenses d'investissement	1,80	-9,7%	0,21	-14,8%	0,41	-28,0%	2,42	-13,9%
<b>Recettes d'investissement (hors emprunts) (5)</b>	<b>13,32</b>	<b>-9,2%</b>	<b>2,59</b>	<b>-12,5%</b>	<b>2,82</b>	<b>-3,7%</b>	<b>18,72</b>	<b>-9,0%</b>
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1)+(4)	118,44	-0,3%	67,41	-0,7%	28,14	-2,7%	213,99	-0,8%
Recettes totales hors emprunts (7) = (2)+(5)	120,30	-1,5%	68,67	+1,5%	26,74	-0,6%	215,71	-0,4%
<b>Capacité (+) ou besoin (-) de financement = (7)-(6)</b>	<b>+1,86</b>		<b>+1,26</b>		<b>-1,40</b>		<b>+1,72</b>	
Remboursements de dette (8)	8,31	+1,1%	3,17	+6,8%	1,84	-13,1%	13,32	+0,2%
Emprunts (9)	7,89	-7,0%	2,83	-20,9%	3,43	-18,0%	14,16	-12,8%
Dépenses totales (10)=(6)+(8)	126,75	-0,2%	70,58	-0,4%	29,98	-3,4%	227,31	-0,7%
Recettes (11)=(7)+(9)	128,19	-1,9%	71,50	+0,4%	30,17	-3,0%	229,86	-1,3%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,44		+0,92		+0,19		+2,56	
<b>Dettes au 31 décembre (12) <sup>(e)</sup></b>	<b>88,75</b>	<b>+1,2%</b>	<b>33,68</b>	<b>-0,1%</b>	<b>26,10</b>	<b>+6,9%</b>	<b>148,53</b>	<b>+1,8%</b>
<b>Ratios</b>								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,8%	-0,2 pt	11,8%	+1,8 pt	20,1%	+0,5 pt	14,5%	+0,6 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	83,0%	+1,3 pt	51,0%	-1,2 pt	109,1%	+7,5 pts	75,4%	+1,0 pt
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,6 ans	+ 0,2 an	4,3 ans	- 0,9 an	5,4 ans	+ 0,2 an	5,2 ans	- 0,1 an

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités.

(a) Y compris la métropole de Lyon.

(b) Hors CTU de Guyane et Martinique.

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Guyane et Martinique.

(d) Y compris CTU de Martinique et Guyane.

(e) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Pour en savoir plus :

- Rapport de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales 2017 sur :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/rapports-lobservatoire-des-finances-locales-of>

- Bulletins d'information statistiques (BIS) de la DGCL sur :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-1>

- Sur la fiscalité locale : BIS n°117 « La fiscalité directe locale en 2016 »

[https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/brochures/bis\\_117.pdf](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/brochures/bis_117.pdf)

**Ministère de l'Intérieur**  
**Ministère de la cohésion des territoires**  
**Direction Générale des Collectivités Locales**

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29

Directeur de la publication : Bruno DELSOL